




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-397**

**Séance publique du**

**13 décembre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229744-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - ADHÉSION AU CEREMA (CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT)**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2022

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jacques BOUDON

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : DÉVELOPPEMENT DURABLE - ADHÉSION AU CEREMA (CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence gère un patrimoine important en matière d'ouvrages d'art. La Ville intervient directement sur 230 ouvrages constitués de ponts, de passerelles piétonnes, de murs de soutènement et de tunnels. La bonne gestion du patrimoine de nos infrastructures de transport, dont le maillage est assuré par notre réseau d'ouvrages d'art, permet de répondre aux enjeux de libre circulation et de sécurité des usagers, tout en maîtrisant les dépenses publiques. L'adaptation au changement climatique est désormais un élément essentiel pour la pérennité des ouvrages.

Afin d'améliorer notre méthodologie de gestion et d'obtenir un appui technique fort tant opérationnel que de conseil, il vous est proposé de faire adhérer la Commune d'Aix-en-Provence au CEREMA, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.

Le CEREMA est un établissement public d'expertise à la fois national et local, placé sous la tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Il propose d'assister et d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics pour

- améliorer l'identification du patrimoine d'ouvrages d'art,
- aider au déploiement et à l'évaluation de la politique de gestion de ces ouvrages,

- apporter un appui technique et opérationnel sur les différents aspects d'une gestion patrimoniale : la surveillance, la maintenance, les travaux d'entretien spécialisés et de réparations.

Cette adhésion permet également :

- De bénéficier de la compétence d'un prestataire reconnu, pertinent et objectif, dans l'ensemble des domaines variés qui composent les étapes d'une gestion d'un ouvrage d'art : surveillance, inspections, diagnostic, instrumentation, essais sur les matériaux, suivi de chantier, assistance à Maîtrise d'Ouvrage, audit, calculs structurels, dimensionnement, géotechnique, visite subaquatique... Cette démarche s'inscrit dans une approche globale, toujours en lien avec l'exploitation et le trafic, et les défis majeurs d'aujourd'hui et de demain.
- De bénéficier d'un accompagnement privilégié : l'adhésion permet de nouer un partenariat avec le CEREMA, qui répondra de façon prioritaire à nos sollicitations et à nos besoins.
- D'accéder à un réseau constitué de 2500 agents déployés sur l'ensemble du territoire, et de la proximité de l'agence située sur notre commune, à Aix-en-Provence.
- De disposer des guides méthodologiques en lien avec les thématiques de gestion des ouvrages d'art et d'appréhension de leur environnement, et d'être informé des dernières mises à jour.
- De bénéficier de tarifs préférentiels pour le montage et le pilotage de plans de formations ou de journées techniques au regard des besoins de la Commune.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence au CEREMA ;
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation prévue à cet effet au titre de l'année 2023, pour un montant de 2 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette adhésion.

DL.2022-397 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ADHÉSION AU CEREMA (CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT)-

Présents et représentés : 53  
Présents : 33  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

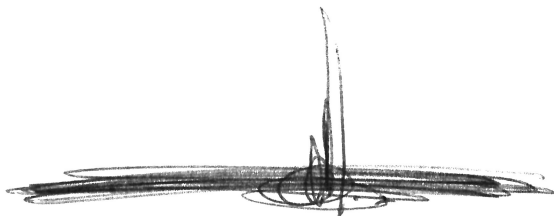
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

